



**Acad\_Grenoble**  
**Antenne Isère**

## **Déclaration préalable du Sgen-CFDT à la CAPD de l'Isère du 1<sup>er</sup> juillet 2020**

Madame la Directrice académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

La loi de transformation de la fonction publique d'août 2019 a pour conséquence la rareté des instances départementales qui nous a amenés à adresser une liste de questions diverses d'une longueur inhabituelle et nous conduit à aborder dans cette déclaration liminaire des sujets ne relevant pas de l'ordre du jour.

### **Résultats du mouvement départemental**

Depuis ladite loi et les évolutions des compétences relevant de la CAPD, les organisations syndicales ne sont plus destinataires des documents préparatoires au mouvement. Notre rôle est maintenant le conseil et l'aide à la formulation des vœux ainsi que l'accompagnement lors des recours administratifs.

Si nous acceptons ces nouveaux rôles, nous avons besoin pour cela de données précises. Comment conseiller les collègues si nous n'avons aucun bilan ni aucun chiffre sur les vœux et résultats du mouvement ? Comment contacter les collègues et jouer notre rôle de représentants syndicaux si nous n'avons pas de visibilité sur les postes obtenus lors du mouvement ?

Le Sgen-CFDT vous demande donc d'avoir les moyens de continuer cet accompagnement, d'une façon certes différente au regard de la nouvelle loi : nous aimerions pouvoir procéder à un bilan annuel du mouvement avec l'administration, en ayant les données en amont afin de pouvoir partager nos regards et nos analyses. Nous demandons également à être destinataires des résultats du mouvement après leur diffusion auprès des personnels.

Madame la Directrice académique, nous savons, l'importance que vous accordez au dialogue social et celui-ci se trouverait grandement renforcé si vous accédiez à notre demande.

## **La séquence Covid-19**

Nul doute que le mois de juin 2020 restera dans les annales de l'Éducation nationale comme un mois particulièrement difficile, chaotique et étrange à la fois. Le 22, les écoles ont mis en place une quatrième, voire une cinquième organisation de leur fonctionnement depuis la fermeture des établissements scolaires en mars 2020. Nous mesurons bien la complexité de la situation sociale, économique et sanitaire. Nous ne pensons ni que la situation est facile à gérer, ni qu'il y aurait une solution évidente. Mais il n'est pas acceptable que les directrices et directeurs d'écoles, et par conséquent leurs adjoints, aient été les derniers à recevoir, tardivement, une version stabilisée d'un protocole à mettre en place dans les meilleurs délais. Madame la Directrice, ce reproche n'est dirigé ni contre les inspectrices et inspecteurs ni contre vous, mais pointe le décalage entre la communication ministérielle et la réalité.

Le bilan de la période de confinement devra être fait en terme d'apprentissages et de décrochages afin d'adapter la prochaine rentrée scolaire et même toute l'année scolaire 2020/2021. Il faudra plus d'accompagnement et de tutorat, plus de coéducation et d'école inclusive, plus de projets éducatifs locaux véritablement co-construits. Tout cela prendra du temps et un retour de la confiance mise à mal durant ces derniers mois, tout cela nécessitera également des moyens en ressources humaines et de la formation continue de qualité.

Notre société a besoin de son École : pour la formation des jeunes, pour leur socialisation, pour la cohésion sociale. L'épidémie de Covid19 a bousculé son organisation. Ses personnels ont modifié leur manière de travailler pour conserver le lien pédagogique avec les élèves, ont cherché par tous les moyens à contacter les élèves qui ne donnaient pas de nouvelles.

Nous allons entrer dans une période que nous espérons apaisée où il va falloir analyser les difficultés et chercher les voies permettant de les surmonter pour que l'École puisse poursuivre ses missions au service de la population, pour l'émancipation de la jeunesse et contre la reproduction des inégalités.